Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260309-DCM_20260309_5-DE

Délibération n° DCM_20260309-5 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 mars 2026

L'an deux mil vingt six le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le 4 mars s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents: B. CHEVESTRIER - N. BEAUDOIN - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - K. STEPHEN - O. LE NORMAND - I. GAUTIER - M. MARDELE - F. LE MOUEL - V. LOTODE

Absents: M. LETONDEUR

Etaient absents excusés: A. HOUET ayant donné procuration à E. FLAUX - J. LINAY - G. BRIENS - M. GRIGNON - J. BERLIERE - C. AMOROS

Secrétaire de Séance: I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....18

De présents :.....11

De votants :.....12

DCM_20260309-5 - DEVIS EUROVIA - ARRÊT DE CAR LA NOZANNE

Suite aux conditions météo endurées au mois de février 2026, l'enrobé de l'arrêt de car de la Nozanne a subi d'importantes dégradations sous la forme de nids de poule qui peuvent s'avérer dangereux et qui ne pourront pas être réglés comme d'habitude avec de l'enrobé à froid.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider le devis d'Eurovia, d'un montant de 13 088,00 € HT (soit 15 705,60 € TTC) pour réfection complète de l'enrobé de l'arrêt de car.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **d'APPROUVER le devis de l'entreprise Eurovia pour un montant total de 13 088,00€ HT, soit 15 705,60€ TTC ;**
- **d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le devis.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

MAIRIE D'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ
ILLE-ET-VILAINE